

DIRECTION de l'ÉQUIPEMENT

J.C. CHAUSSAT
Ingénieur des Ponts & Chaussées
arrondissement Fonctionnel
Téléphone : 82.98.10

Poste :

Référence à rappeler

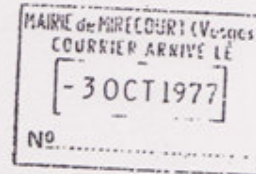
JC.C/EM

EPINAL, le 30 SEP 1977
Caise Officielle n° 579 - 88020 EPINAL CEDEX

L'INGENIEUR DES PONTS & CHAUSSEES

à

Monsieur le Maire
de la Commune de
88500 - MIRECOURT



Objet :
Déviation de MIRECOURT
Franchissement du Madon.

* * *

Monsieur le Maire,

Suite à la visite que vous m'avez rendue à EPINAL en compagnie de MM. CHAUMONT et CONROIZIER pour me faire part des inquiétudes des riverains et de vous même quant au dimensionnement et à la réalisation du franchissement du Madon, j'ai l'honneur de vous confirmer, par la présente, les informations que j'avais eu alors l'occasion de vous fournir.

Ce franchissement par la Déviation de MIRECOURT du CD. 166 pose deux problèmes hydrauliques : à terme, c'est celui du dimensionnement de l'ouvrage définitif, dans l'immédiat, celui de la conduite des travaux.

L'importance de cette affaire ne m'avait pas échappée, c'est pourquoi, dès le début des études, j'avais confié à un bureau d'étude spécialisé dans le domaine de l'hydraulique une analyse du problème. Les Ingénieurs, chargés de cette affaire, ont dépouillé les éléments statistiques rassemblés depuis une cinquantaine d'années, de plus, ils ont effectué des relevés et procédé à des enquêtes sur le terrain auprès des riverains qui pourront d'ailleurs vous confirmer ce fait.

C'est sur la base des informations recueillies et des calculs hydrauliques réalisés, que les Ingénieurs ont dimensionné l'ouvrage, ceci permet donc d'affirmer que la déviation, quand elle sera terminée, n'apportera absolument aucune perturbation à l'écoulement des crues, qu'elles soient du type de celle de 1947 ou de 1972. En effet, l'ouvrage prévu est un pont à deux travées de 27 m. d'ouverture biaisée, soit une brèche totale de 54 m., qui est tout

/...

à fait compatible avec les débits à faire transiter.

Quant à l'inquiétude des riverains qui constatent l'absence d'ouvrage secondaire de décharge sur la prairie en rive droite, on peut répondre que le Madon est une rivière très lente et qu'en crue, la lame d'eau qui submerge les prairies est pratiquement stagnante comme celle d'un lac. Elle ne participe donc pratiquement pas à l'évacuation du flot, c'est ce qui a motivé notre démarche quant à l'implantation de l'ouvrage. En effet, comme la construction d'une digue dans un lac ne fait pas déborder ce lac, le remblai de la déviation dans le lit majeur du Madon ne surélèvera pas le niveau de la rivière.

Pour ce qui est de la conduite du chantier, le problème est tout autre. Les impératifs de construction imposent en effet de réduire très sérieusement le débouché du Madon et ceci constitue une entrave sérieuse à l'écoulement des eaux. Cependant, nous sommes, et l'Entreprise CRACCO, adjudicataire des travaux également, très conscients du fait, aussi toutes les précautions seront prises pour éviter les risques en cas de crue. D'abord un pluviomètre enregistreur sera installé sur le chantier, permettant de surveiller très étroitement les précipitations qui seraient de nature à provoquer une crue, ensuite un terrassement en rive gauche va être entrepris très prochainement pour dégager partiellement le lit du Madon, enfin la digue rive droite sera détruite au plus tôt en fonction des travaux et, de toute façon, quel que soit le degré d'avancement du chantier, en cas de précipitations dépassant le seuil d'alerte et susceptible de provoquer une crue.

J'espère que ces quelques éléments d'information seront de nature à calmer vos inquiétudes légitimes et celles de vos administrés et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à ma plus parfaite considération.

l'Ingénieur des Ponts & Chaussées,



J.C. CHAUSSAT